

**ABONNEMENT**

Par année.....\$3.00  
 Pour six mois..... 1.50  
 Pour quatre m..... 1.00

Edition Hebdomadaire  
 Pour l'année.....\$1.00  
 Payable d'avance.

# LE CANADA

## JOURNAL QUOTIDIEN

**ANNONCES**

Première insertion, par ligne.....\$0.10  
 Tous les jours..... \$0.05  
 Trois fois par semaine..... \$0.05  
 Une fois la semaine..... \$0.05

Avis de Naissance, Mariage ou Décès..... \$0.10

Pour les annonces à longer conditions spéciales.

LOUIS LASSIER, Rédacteur

"RELIGION ET PATRIE"

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

### LE CANADA

Ottawa et Hull, 1er Février 1886

#### LES NOUVELLES LISTES ELECTORALES

Les réviseurs, nommés en vertu de l'acte fédéral passé à la dernière session, ont commencé les travaux préparatoires nécessités par la confection des listes devant servir à l'élection des députés de la Chambre des Communes.

Nous n'avons pas besoin, croyons nous, de commenter longuement les avantages et la nécessité qu'il y a pour chacun de se mettre en mesure d'exercer les droits politiques que la nouvelle loi lui confère. Nous nous contenterons donc d'inviter tous nos lecteurs à voir sans délai s'ils sont qualifiés comme électeurs, et en ce cas à ne rien négliger pour se faire porter sur les listes.

Voici un résumé succinct des principales clauses du nouvel acte, qui les guidera sûrement dans ce travail :

- QUALIFICATIONS**
- (1) Avoir vingt et un ans révolus.
  - (2) Être sujet né ou naturalisé de Sa Majesté.
  - (3) Être propriétaire d'un immeuble de la valeur :  
 Dans une cité \$300.  
 Dans une ville, \$200.  
 Dans un comté, \$150.
  - (4) Ou locataire d'un immeuble en vertu d'un bail d'au moins \$2 par mois.  
 \$6 par trimestre.  
 \$12 par semestre.  
 \$20 par année.

Pourvu que le locataire ait été en possession pour au moins une année à partir du premier janvier 1886, et ait payé une année de loyer avant la révision finale.

Si le loyer est payé annuellement, il sera suffisant que \$20 de loyer de l'année précédente aient été payés avant la révision finale.

Le changement de loyer sans aucune interruption ne privera pas du droit de voter si le montant réuni des loyers est de nature à donner ce droit.

L'évaluateur recevra instruction d'indiquer dans le rôle d'évaluation le loyer payable par chaque personne évaluée comme locataire. Cependant, si cela n'a pas lieu, chaque locataire aura droit *prima facie* de se faire enregistrer comme votant si la propriété est évaluée comme suit :

Dans les cités, \$300.  
 Dans les villes, \$200.  
 Dans les comtés, \$150.

Dans les comtés en dehors des villages, le loyer devra être payable soit en argent, soit en valeur.

(5) Ou un occupant de bonne foi pour une année avant le premier janvier 1886, et disposant des revenus et des profits de son chef ou du chef de sa femme d'un immeuble des valeurs suivantes :

Dans les cités, \$300.  
 Dans les villes, \$200.  
 Dans les comtés, \$150.

Le droit d'occupation devra être en vertu d'un permis de la couronne ou d'aucune personne ou corporation.

(6) Ou d'un revenu sans autre qualification

Une personne pourra être enregistrée comme ayant droit de voter en vertu d'un revenu, si elle retire un revenu de ses gages, de son commerce ou de sa profession, ou en vertu de quelque placement, de \$300.00 par année en la puissance du Canada, pour une année avant le 1er janvier 1886.

Dans les comtés, les salaires devront être en argent ou en valeur.

(7) Les fils de propriétaires d'immeubles sont qualifiés.

(a) Lorsque le père est vivant et que son fils ou ses fils ont vécu

avec lui sans interruption pendant un an, avant le 1er janvier 1886, et que la propriété a une valeur suffisante d'après les chiffres ci-dessus, pour leur donner à tous le droit de voter si elle était divisée entre eux. Si la propriété n'a pas assez de valeur pour qualifier tous les fils et le père, alors le père et autant de ses garçons que la propriété pourra qualifier seront mis sur la liste, et dans ce cas, l'aîné des fils viendra de préférence, et les autres ensuite, dans l'ordre de leur âge.

(b) Lorsque le père est mort, et qu'il serait qualifié s'il vivait, résider avec la mère suffira, et autant de fils que la propriété pourra qualifier seront mis sur la liste à commencer par l'aîné et le reste comme dans le premier cas.

Un fils, qui s'absente occasionnellement de la maison pas plus que six mois durant l'année, ne perdra pas son droit de voter, et tout le temps qu'il passera à une école ou collège en Canada, sera regardé comme s'il le passait chez son père.

Fils d'un propriétaire, comprend un petit-fils, un beau-fils et un gendre, et tous peuvent être qualifiés par la propriété si elle a une valeur suffisante. La disposition de l'acte en ce qui touche les fils de propriétaires s'applique aux comtés aussi bien qu'aux villes et c'est dans tous les cas autres que ceux de fils de cultivateurs

(8) Fils de cultivateurs. En substance, les mêmes dispositions s'appliquent aux fils de cultivateurs, comme il est dit dans le dernier paragraphe quant aux fils de propriétaires dans les cités et villes.

Une ferme ne devant pas avoir moins de 20 acres de terres.

(9) Pêcheurs et propriétaires d'immeubles et de bateaux, filets et engins de pêche, réunis, ont une valeur réelle de \$1.00.

**OU AURA LIEU L'ENREGISTREMENT.**

Les votants en vertu d'un revenu voteront au lieu de leur résidence, lors de l'enregistrement; toutes les autres personnes voteront à l'endroit où se trouvera leur propriété. Dans le cas où le voteur aurait le droit de voter dans plus d'un arrondissement, il pourra enregistrer son vote dans l'un ou l'autre à sa discrétion.

**CONSEILS RELATIFS A LA DEMANDE ET A LA DECLARATION.**

En résumé, les votants sont les personnes qui peuvent être qualifiées comme propriétaires, locataires ou occupants, ou votants en vertu d'un revenu, les fils de propriétaires ou de cultivateurs.

Voilà ce que la demande indique aussi clairement et aussi exactement que possible la qualification.

Faites la déclaration devant un commissaire, un notaire ou un juge de paix. Il est opportun de la faire annexer à la feuille de la demande.

Dans le cas d'absence, une autre personne, qui connaîtra la qualification, pourra faire la demande et la déclaration. Dans le cas où il serait impossible de rencontrer un juge de paix ou une autre personne devant qui peut se faire la déclaration, transmettez la demande avec explication et les raisons de tel en voi, et alors il faudra que la vérité des faits allégués soit endossée sur la dite demande par une, ou si c'est possible par deux personnes.

**L'ELECTION DE LOTBINIERE**

M. Laliberté, libéral, a été élu par 53 voix de majorité représentant de Lotbinière à l'Assemblée Législative de Québec, samedi.

Le député fédéral, M. Rinfret, avait obtenu une majorité de 216 voix en 1882.

La dernière tempête a causé des dommages considérables dans l'Etat du New-Hampshire. Plusieurs vergers ont été complètement ruinés.

### LA FRANC-MAÇONNERIE AU CANADA

Tout le monde se rappelle l'émotion causée en Europe par la conversion de M. Gabriel Jogand Pagès, vulgairement connu sous le nom de Léo Taxil, qui, après avoir publié des livres infâmes au profit de l'erreur, ouvrait les yeux à la vérité catholique il y a quelques mois, et a depuis voué sa plume à réparer le mal dont il a été l'auteur.

Il vient de lancer un ouvrage dont la presse s'est beaucoup occupé en France, intitulé : *Les Frères Trois-Points*.

On y trouve, entre autres choses, une statistique intéressante et curieuse sur la franc-maçonnerie au Canada, dont nous croyons devoir donner le succinct résumé suivant pour l'instruction de nos lecteurs :

- Grande Loge du Canada; 346 loges, 17,640 maçons.
- Sur le Conseil du Canada; 8 loges, 350 maçons.
- Grande Loge de Québec; 57 loges, 2,600 maçons.
- Grande Loge de Vancouver et de la Colombie Britannique; 6 loges, 300 maçons.
- Grande Loge du Nouveau-Brunswick, 33 loges, 2,100 maçons.
- Grande Loge de la Nouvelle-Ecosse; 68 loges, 2,900 maçons.
- Grande Loge de l'île du Prince-Edouard; 12 loges, 550 maçons.
- Grande Loge de Manitoba; 19 loges, 670 maçons.
- Total, 549 Loges, 27,120 maçons.

### LES CHEFS DE CABINET EN ANGLETERRE

- Nous publions ci-dessous la liste des chefs de cabinet en Angleterre depuis un siècle :
- William Pitt.....23 Déc. 1783
  - Henry Addington.....17 Mars 1801
  - William Pitt.....15 Mai 1804
  - Lord Grenville.....11 Fév. 1806
  - Duc de Portland.....31 Mars 1807
  - Spencer Perceval.....2 Déc. 1802
  - Comte de Liverpool.....9 Juin 1812
  - George Canning.....24 Sept. 1827
  - Vicomte Goderich.....5 Sept. 1827
  - Duc de Wellington.....25 Janv. 1828
  - Comte de Grey.....22 Nov. 1830
  - Vicomte Melbourne.....18 Juil. 1834
  - Sir Robert Peel.....26 Déc. 1834
  - Viscount Melbourne.....18 Avr. 1835
  - Sir Robert Peel.....6 Sept. 1841
  - Lord John Russell.....6 Juil. 1846
  - Comte de Derby.....27 Fév. 1852
  - Comte d'Aberdeen.....28 Déc. 1852
  - Lord Palmerston.....10 Fév. 1855
  - Comte de Derby.....25 Fév. 1858
  - Lord Palmerston.....18 J. in 1859
  - Comte Russell.....6 Nov. 1865
  - Comte de Derby.....6 Juil. 1866
  - Benjamin Disraeli.....27 Fév. 1868
  - W. E. Gladstone.....9 Déc. 1868
  - Benjamin Disraeli (et ensuite Lord Beaconsfield).....21 Fév. 1874
  - W. E. Gladstone.....28 Avril 1880
  - Lord Salisbury.....12 Juin 1885
- Vingt huit premiers ministres en 102 ans, soit, en moyenne, un changement par chaque 3 ans 7 mois et 22 jours.

### LES CATHOLIQUES EN FRANCE

Paris, 31—Les archevêques de Paris, Lyon et Toulouse ont écrit une lettre au président Grevy, dans laquelle ils expriment leur attachement à la France, et condamnent les fautes commises par quelques prêtres pendant les élections. Ces prêtres, disent leurs Grandsseurs, persistent à se lamenter sur la gravité de la situation religieuse en France; soyez sûr que les gouvernements de forme monarchique ou républicaine sont également acceptables pour l'Eglise catholique, pourvu que les affaires du pays soient administrées sagement.

Le docteur Paquin, d'Alpina, Michigan, est à préparer un drame sur la dernière année de la vie de Riel.

### Société de Colonisation du lac Témiskaming

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société de Colonisation du lac Témiskaming aura lieu dans la salle du Collège St Joseph, mardi le 2 février, prochain à 8 heures P. M.

Par ordre,  
 J. L. LILIVIER.  
 Ottawa, 26 janvier, 1886.

### Courses Annuelles D'OTTAWA.

**PROGRAMME.**

Si l'on se conforme à toutes les conditions, plus de \$400 sont garanties à tout cheval qui gagnera les courses Nos. 2 et 6 en moins de 2.30.

1er jour, 10 février—No. 1, \$225. Classe 2.38 sur piste d'été. \$125, \$50, \$30, \$20.  
 No. 2, \$300. Classe 2.28 sur piste d'hiver. \$150, \$75, \$45, \$30.

Dans la course No. 2, \$180 seront données au premier arrivant si cinq chevaux partent et si le vainqueur ne parcourt pas la piste en moins de 2.30 chaque fois.

2e jour, 11 février—No. 3. Bourse de la Puissance de \$225. Classe 2.45 sur piste d'été, les chevaux devant être la propriété depuis le 1er juillet 1885 de personnes qui résident au Canada. \$125, \$50, \$30, \$20.  
 No. 4. Réservés.  
 3e jour, 12 février—No. 5 \$225. Classe 2.32 sur piste d'été. \$125, \$50, \$30, \$20.  
 No. 6, \$400. Tous chevaux trois ans ou allés l'année. \$200, \$100, \$60, \$40.  
 \$250 seront données au premier arrivant dans le No. 6 si cinq chevaux partent et si le vainqueur parcourt la piste en moins de 2.30 chaque fois.

4e jour, 13 février—No. 7 Ouverte à tous, chacun déposant un enjeu de \$15, avec \$50 additionnelles. (Gratuite pour tous chevaux battus dans deux courses sans gagner une place.) Ouverte aux chevaux qui ont pris part aux courses antérieures sans gagner une bourse de \$75.55 p.c. 15 p.c.  
 No. 8, \$225. Tous chevaux trotteurs ou allés l'année. Course de 5 milles. \$150, \$50, \$30, \$20.

### THEATRE ROYAL

Locataire et Direct. J. H. GILMOUR  
 Gérant, L. HOWARD

2-Soirs Seulement-2  
 ET  
 2-MATINÉES-2

LUNDI et MARDI, 1er 2 Février, première apparition dans cette ville de

GIBSON & RYAN

Dans leur comédie risible, intitulée :

### Irish Aristocracy

Matinées musicales risibles et comiques, LUNDI et MARDI après midi à 2.30 heures.

Prix d'admission: 15, 20, 30 et 50 cts.

### L'ALMANACH DU PURGATOIRE OU ANNUAIRE

De l'œuvre des âmes du Purgatoire vient de paraître. Il est toujours intéressant, et on le lira avec beaucoup de plaisir et un grand profit. Nous le recommandons à tout le monde. On le trouvera chez L. A. St Louis, 1527 rue Notre-Dame. Il contient 80 pages et ne se vend que 5 cents. En voici le sommaire :

Excellence de la dévotion aux âmes du Purgatoire—Que votre volonté soit faite dans le ciel et sur la terre et dans le Purgatoire—Fondation de messes—Lettres de France—La messe du missionnaire—Traité de l'Amour de Dieu par St François de Sales—Les amis particuliers du bon Dieu—Lettres et petits traits concernant l'ouïe—Les sentences d'or. On peut aussi se le procurer à Ottawa chez M. Eugène Tétu, No. 83 rue Waller.

### FABRIQUE NATIONALE DE PLACAGE D'OTTAWA.

On y fait des placages en or, argent et nickel au moyen de l'électricité, ou encore en argent, or, et cuivre solides; on plaque aussi des garnitures d'atelage et de voitures d'été et d'hiver, des boutons de porte, des numéros de buses, etc. On répare et on plaque à nouveau les vieux articles de manière à leur donner la valeur de neufs.

Les ordres sont remplis avec promptitude.

Fabrique et Bureau, 79 rue Bank.  
 E. BAZIRE et E. ALLAIRE,  
 19 Oct. 1885—3m Propriétaires.

### D. GARDNER et Cie.,

### Vente Annuelle D'Inventaire

DES MARCHANDISES  
**VALANT 75,000.00**  
 SERONT VENDUES A L'ENCAIN.

**PRIX:**

Étoffes à robe 12, 20, 30cts., vendues 8, 13 et 20cts.  
 Flanelles 20, 30, 35cts., vendues 13, 25 et 30cts.  
 Tweeds 75cts., \$1.00, \$1.25, \$1.50, vendus 50, 75, 95cts. et \$1.00  
 Manteaux pour dames, \$5.00, \$7.00, \$9.00, vendus \$3.00, \$4.00 et \$6

**TOUT L'ASSORTIMENT EST VENDU A SACRIFICE EN PROPORTION.**

50 pièces de cachemire aux prix de l'encaïn, ainsi que 75 pièces de velours de coton noir et toutes les autres marchandises.

C'est une occasion exceptionnelle pour faire des achats, une occasion sans précédent dans Ottawa.

### La Vente commence le 4 Janvier, ET NE SE CONTINURA QU'UN MOIS.

CONDITIONS: Argent comptant; venez de bonne heure.

**D. GARDNER & CIE.,**  
 66 et 68 Rue Sparks.

### VENTE EXTRAORDINAIRE LUNDI, 7 DECEMBRE.

Le soussigné a transporté au No 113, RUE RIDEAU

Porte voisine du magasin de quincaillerie de M. BIRKETT, le Fonds de Banque (route de L. A. GRISON, acheté à

**47 1/2 dans la \$**

QU'IL VENDRA A D'IMMENSES REDUCTIONS.

LES MARCHANDISES DE MODE seront sacrifiées au prix coûtant.

Étoffes à Robes, à moitié prix.  
 Tweeds, à moitié prix.  
 Cotons, à moitié prix.  
 Toiles, à moitié prix.

Manteaux vendus pour 1/10 de la valeur

Un département de première classe, pour la confection des Robes, sous la surveillance de Mlle. Breen, la couturière par excellence à Ottawa, est attachée à l'établissement.

**A. BLAIS,**  
 NO. 113 RUE RIDEAU,  
 (2ème porte du coin de la Rue William.)

### DIPHTEBINE

ANTI-DIPHTEBRIQUE

Spécifique contre la Diphthérie et autres maux de gorge

Rien n'est meilleur pour guérir la consommation ou à sa première période, la bronchite aiguë et chronique et les rhumes

**LA DIPHTEBINE VAINQUE!**

Aux ravages de cette maladie terrible et réputée incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables, et dignes de foi attestent l'efficacité véritablement étonnante de ce remède.

Préparé par le  
**DR. N. LA CERTE,**  
 LEVIS, P. Q.  
 Prix: 50 cts. la bouteille. En vente chez les pharmaciens.  
 EN DEPOT CHEZ  
**ELZEAR ALARIE,**  
 271 Rue Bolton, Ottawa,  
 juillet 1884

Nous attirons l'attention du public sur le remède miraculeux **BENATINE** contre les hémorrhoides: Guérison certaine, remède général, en usage aux Etats-Unis et dans la Puissance

**HEMORRHOÏDES—HANNUM'S BENATINE, LE SEUL REMEDE. BUREAU PRINCIPAL, 101 RUE SPARKS, OTTAWA**